

Demande de recevabilité VAE : Valorisez vos acquis

Donnez-vous toutes les chances de répondre aux attendus de la recevabilité VAE à Nantes Université !

Les attendus de la commission de recevabilité sont les suivants :

D'un point de vue administratif, nous vous invitons à apporter dans votre demande les principaux éléments venant montrer les preuves de vos expériences. Les durées, les dates de démarrage et dates de fin des situations rencontrées, le niveau de responsabilité, votre position hiérarchique sont importants à valoriser.

Les documents importants : les bulletins de salaires (premier et dernier bulletins), les contrats de travail et certificats de travail, les éventuelles fiches de poste sont des éléments de preuve. Pour les entrepreneurs, **les extraits de Kbis** et les bilans comptables, comptes de résultats, relevé de cotisations **URSSAF**, constituent des éléments pertinents, attestation d'activités bénévoles...

Les formations suivies ont leur importance, qu'elles aient été obtenues en formation initiale (les diplômes, contenus de formations et bulletins de notes) et en formation professionnelle (les attestations de suivi de formation, les certifications), tout élément de preuve peut être apporté.

Il s'agit également d'apporter une argumentation sur les situations vécues avec des éléments factuels : nombre de personnes managées, objectifs et résultats, les situations vous ayant amené à prendre des décisions, à être force de proposition pourront être valorisées dans la demande.

D'un point de vue pédagogique, il s'agit de mettre en corrélation les acquis de vos expériences avec les attendus des référentiels de compétences et les contenus pédagogiques du diplôme visé. Compétences, connaissances, outils et méthodes appliquées pourront être développés dans votre argumentation.

Prenez le temps de bien compléter la demande de recevabilité, de proposer une argumentation riche et des éléments de preuves de l'expérience. L'étude de votre demande par la commission pédagogique en sera appréciée et facilitée !

La commission de recevabilité se réunira peu après la fin de la période des dépôts des demandes. Vous recevrez ensuite l'avis de recevabilité VAE dans un délai de 3 semaines à un mois et demi.

Au plaisir de vous accompagner dans votre démarche de VAE !

Le département de VAE.